

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION : 08/04/2026	L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 21/04/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	27	2	29	
LB/TD N° 2026/10	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLÉ-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Marie-France CAUSSIN, Ozan ERGIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIÈRES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sandrine CLOTEAUX, Alexandra DUFAU, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Matthias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Manon CROIZET, Béatrice BONVIN-GALLAS, François BELHOMME, Dominique BONNET, Stéphane LEMOINE, Armelle THÉRON-CAPLAIN.

Excusés :

- Sébastien BAUDOIN, Pouvoir à Marie-France CAUSSIN
- Abdoul THIAM, Pouvoir à Julien RICHER

Absents :

Secrétaire de séance : Jérémy MAIRE

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 31 mars 2026,

Considérant que dans les communes ayant adopté le référentiel budgétaire M57, le Maire présente au Conseil municipal dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires qui doit donner lieu à un débat,



Monsieur le Maire et Monsieur Benoît DROUET, Adjoint en charge des Finances, présentent aux membres du conseil municipal le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2026.

Ce rapport dont chaque membre du Conseil municipal a été destinataire, est annexé à la présente.

Sur l'exposé présenté, après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Prend acte que le débat d'orientation budgétaire pour 2026, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la commune, a eu lieu avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026.

Fait et délibéré à Épernon,

le 14 avril 2026



Secrétaire de séance

Jeremy MAIRE



Le Maire,

Loïc BOUR

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.